

A.B.- 14/13/SEC.
TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Ruhengeri

le 21/6/51

SECRETARIAT PROVINCIAL.

N° 3096 /Sec.

Transmis copie pour information à :
Messieurs Les Résidents (Deux),
Messieurs les Administrateurs de Territoire (Tous).

Usumbura, le 14 Juin 1951.

Pour le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial, M. DE RYCK,

[Handwritten signature]

Léopoldville-Kalima, le 11 Juin 1951.-

N° 306/0ab.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Subsidiairement à ma lettre n° 299/Cab. du premier juin, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le ministre des Colonies m'a informé que les honneurs militaires ne doivent lui être rendus qu'à l'arrivée dans chacun des chefs-lieux des Provinces et qu'il renonce expressément aux honneurs en toutes autres circonstances et en tous autres endroits.

Le Gouverneur Général,
sé/: JUNGERS.

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge,
Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi
à USUMBURA.-